



## Acheter des produits et les revendre sous sa marque

Par **mikagordo75**, le **03/12/2015 à 07:23**

Bonjour,

Je souhaite lancer une petite marque sous le statut d'auto-entrepreneur mais j'ai une question à ce sujet.

Ma question est la suivante:

Puis-je acheter des produits sans marque (ou avec marque, je ne sais pas encore) pour les revendre sous ma propre marque avec un nouveau packaging et pourquoi pas même porter ma marque sur cet objet ?

Merci pour votre aide

Par **Sleeper**, le **03/12/2015 à 09:16**

Bonjour,

Bien sur que non. Vous croyez sérieusement qu'une telle pratique relevant de la contrefaçon et du parasitisme serait légale ?

Par **maitre renard2**, le **24/03/2016 à 14:32**

Il me semble bien également que ce type de stratégie relève à de la contrefaçon. Après il faut nuancé, il faudrait que vous nous donniez plus d'informations. Il faut être très vigileant, ça serait bête de lancer son projet entrepreneurial dans l'illégalité.

JM de <http://www.gymlib.com>